

**Portant Reprises de concessions
échues non renouvelées dans le
cimetière de Chandillon et le
cimetière Saint-Pierre**

Le Maire de la commune de Die (Drôme)

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération prise par le conseil municipal le WW portant délégations d'attributions au Maire,

VU l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que les terrains concédés dans le cimetière de Chandillon et dans le cimetière Saint-Pierre, pour quinze ans, trente ans ou cinquante ans peuvent faire l'objet de renouvellement de la part des concessionnaires et leurs ayants droit pendant les deux années suivant la date d'expiration de la période de concession,

CONSIDÉRANT qu'à compter de ce délai, et si le renouvellement n'est pas intervenu et après information préalable des concessionnaires et leurs ayants droit, l'emplacement peut être repris par la commune;

CONSIDÉRANT que les dernières inhumations dans les concessions ont été réalisées depuis plus de cinq ans,

ARRETE

CONCESSIONS ÉCHÛES NON RENOUVELÉES

ARTICLE 1 : Dans le cimetière de Chandillon et dans le cimetière Saint-Pierre, les concessions dont la liste est annexée au présent arrêté sont arrivées à expiration et feront l'objet d'une reprise de sépulture à compter du 15 avril 2026.

ARTICLE 2 : Les dites concessions qui n'auront pas été renouvelées par les familles, seront reprises par la commune.

OBJETS FUNÉRAIRES

ARTICLE 3 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur les dites concessions qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit avant le 10 avril 2026 seront débarrassés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

EXHUMATIONS

ARTICLE 4 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur dépôt dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal de Chandillon ainsi que dans le cimetière Saint-Pierre.

ARTICLE 5 : Les noms, prénoms, années de naissance et de décès, lorsque ces éléments sont connus, des personnes exhumées des concessions reprises seront consignées dans un registre consultable en Mairie.

RÉINTÉGRATION

ARTICLE 6 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations les concessions dont la reprise est prononcée, seront remises en service pour de nouvelles inhumations ou réintégreront le domaine public communal.

PUBLICATION ET NOTIFICATION

ARTICLE 7 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et à la porte des deux cimetières communaux et publié par extrait dans un journal local.

Die, le
Le Maire,
Isabelle BIZOUARD

18 SEP. 2025



CIMETIÈRE CHANDILLON

Liste des concessions échues non renouvelées qui feront l'objet d'une reprise de sépulture à compter du 15 avril 2026

Allée	N° emplacement	Famille	Date expiration
A	2	VIRET	2005
	3	DUBUC	1990
	5	GAUTARD	1990
	10	MOLIN	2006
	11	BICHON	2006
	12	GAUTEUX	1986
	13	MICHEL	2006
	15	BUENO	2006
B	23	DEMARS	1992
	25	BRENNER	1992
	33	BALLAND	1992
	34	FAURE	2008
	35		
	36	REY	2008
	40		
	41	GARAGNON	1994
	44	DENIS	2009
	48	LAURENT	2009
	49	RODIER	2009
	50	DE VADDER	1995
	53	RICHAUD	1995
C	65	GERVASON	2011
	78	ALIBERT	1997 ?
	79	ANDRIES	1997
	84	DE VADDER	1997
	85	PETIT	2001
E	220	PITTON	1999
	224	BENARD	2000
	227	RIVAS	2000
	231	ADAM	2000
	233	PERRIN	2005
	235	BERTHIER	2000
	237	CHOPPIN	2000
F	245	DURON	2001
	248	FAURE	2001
	249	FAURE	2001
	250	FAURE	2001
	251	CERDAN	2001
	257	BUHAGIAR	2002
	268	OLLE	2018
	271		
	272	KOPF	2020
	276	POINT	2019
	280	BAUDET	2020
	282	ALLOUI	2021
	291	VOULET	2009
	292	PRIONE	2009
	295	DURON	2011
G	313	ASSO	2021
	318	LEBRUN	2014
	319	LARAME	2013
	321	LOULIER	2013
	338	TORTEL	2020
	341	TORTEL	2021

Die, le 19 SEP. 2025
Le Maire,
Isabelle BIZOUARD



CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

Liste des concessions échues non renouvelées qui feront l'objet d'une reprise de sépulture à compter du 15 avril 2026

Allée	N° emplacement	Famille	Date expiration
A	25	BOUTILLOT	2008
	120	MAURIS	2019
	289	BERTHIER	2008
	469	ODDON	2019
B1	32	ROSSILLE	2019
	61	SERGEANT	2021
B2	60	COURTHIAL	depuis plus de 5 ans
C	294 b	ROULET	2014
E	166	HUGUES	2008
	413	MORY	2022
F	595	SAUVANT	2004
G	565	ROUSSIN	2008
J	2090	BRENET	2019
L	1	BELLE	1987
	6	CHANAL	2020
	17	BERTHET	1989
	21	HASEN	2004
	22	GRASSOT	2004
	218	DE RICHAUD	2017
	221	BRUN	2023
M	26	GRILLET	2006
	28	LAPOUGE	2007
	30	GIELLY	2004
	32	MARCHETTI	1992
	33	HETROY	1992
	34	MARCEL	1994
	35	BRAMARD	1994
	36	FAURE	2004
	38	BOUSQUET	2004
	41	METTON	1994
	42	BISSONNIER	2015
	43	PARA	1996
	44	GUILLET	1996
	45	BEILLOT	1995
	46	PELLENC	1996
	48	VALLENTIN	1996

Die, le **19 SEP. 2025**
Le Maire,
Isabelle BIZOUARD

